

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

Ce que nous réalisons

- ▶ l'immatriculation au RM.

Ce que doit contenir votre dossier

- pour une personne physique
 - ▶ **pouvoir** du commerçant à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation (nom et prénom des père et mère)
 - ▶ pour l'adresse de l'entreprise : copie du justificatif de la jouissance des locaux
- pour une personne morale
 - ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RM
 - ▶ 1 exemplaire des statuts et 1 copie certifiée conforme de l'acte de nomination du / des représentants légaux, si la nomination ne figure pas dans les statuts,
 - ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
 - ▶ pour le **siège social** : copie du justificatif de la jouissance des locaux
- pour le / les représentants légaux :
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation

Rappel

Si la personne physique ou la personne morale exerce une activité relevant du Répertoire des Métiers et emploie moins de 11 salariés, il convient d'effectuer une **inscription au Répertoire des Métiers**.